

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19/05/2025
et publié ou notifié
le 19/05/2025

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 16 mai 2025

Date de la convocation: 09/05/2025

Membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt-cinq et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 10

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Christian FRANÇOIS, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 10

Représentés :

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Demande autorisation de commencement de travaux caméra vidéo protection - 2025_38

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération n° 2024_02 prise le 13 octobre 2023 concernant le projet de l'installation de 7 caméras (vidéo protection) sur la commune d'Aisy sur Armançon.

Des demandes de subventions ont été déposées :

- DETR qui accepte de nous financer le projet à hauteur de 30 % de la dépense HT soit 12 916 €.
- FIPD ne peut pas nous répondre car ils sont toujours dans l'attente d'arbitrages nationaux et n'ont pas publié l'appel à projets 2025. Comme notre dossier a été déposé en 2024, ils n'ont pas de consignes nationales leur confirmant la possibilité de financer en 2025 un dossier de 2024.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la société CITEOS n'a pas effectué d'augmentation de tarif depuis 2023, il propose aux membres du conseil de lancer les travaux pour l'installation de 7 caméras sans la subvention FIPD, la commune possède toujours le reste à réaliser dans son intégralité.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les travaux pour l'installation de 7 caméras sur la commune sans attendre la réponse de la demande de subvention FIPD.

*Le secrétaire de séance
S.F. Juret
M. Juret*


Le Maire,
Olivier MURAT